INFOR JEUNES

BILLET HEBDO

En cloque : mode d'emploi

Tu viens de découvrir que tu attends un enfant ? Les questions se bousculent dans ton esprit ? Alors ce billet peut t'intéresser...
L'annonce d'une grossesse a toujours un impact. Plusieurs acteurs peuvent t'aider et t'orienter.

Vers qui te tourner ?

Les plannings familiaux
Ces centres accueillent toute personne qui, à un moment donné de sa vie, éprouve des difficultés d'ordre familial, conjugal ou affectif.
Une équipe pluridisciplinaire répondra au mieux aux questions que tu te poses. Elle est habilitée à t'écouter, te soutenir et t'accompagner dans tes démarches. Les entretiens sont confidentiels et toutes les solutions qui s'offrent à toi seront envisagées.

L'ONE
L'Office de la Naissance et de l'Enfance organise des consultations prénatales gratuites. Tu y rencontreras des médecins ainsi que des travailleurs médico-sociaux qui t'accompagneront durant la grossesse.
Leurs missions sont donc de veiller au bon déroulement de la grossesse, à la santé des futures mères et du foetus, ainsi que de préparer les futurs parents à l'accouchement et à leurs rôles de parents.

E. R. : A.Mandiaux - Infor Jeunes Mons ASBL,Rue des Tuileries, 7 à 7000 Mons

Les gynécologues et les sages-femmes
Ils/elles s'assurent du bon développement du foetus et de la bonne santé de la future maman. Ils/elles sont soit indépendant(e)s, soit attaché(e)s à un hôpital.

Que faire si ta grossesse est inattendue ?

Avant d'imaginer tous les scénarios possibles, il faut que ta grossesse soit confirmée par un test sanguin. Une fois cela fait, un choix s'impose. Si pour certaines il n'y a pas à réfléchir, pour d'autres, cela peut être très difficile.

L'IVG (interruption volontaire de grossesse)
Tu peux y avoir recours jusqu'à la fin de la 12ème semaine de grossesse soit auprès d'un planning familial la pratiquant, soit dans un hôpital.

L'adoption
Si ta décision est de donner ton enfant à l'adoption, tu doit y consentir 2 mois au plus tôt après la naissance. Durant ces deux mois, ton enfant sera placé en pouponnière. Il y recevra tous les soins dont il a besoin. Un intervenant psychosocial d'un service d'adoption t'épaulera dans ta réflexion et ta décision. Tu dois savoir que cet acte rompt le lien de filiation qui existe entre un enfant et ses parents biologiques.

Attention !
Abandonner son enfant, même dans la boîte à bébé prévue à cet effet à Anvers, est susceptible de poursuites policières puisqu'il s'agit d'une infraction. Aussi, en Belgique, l'accouchement sous X, c'est-à-dire accoucher anonymement, est illégal.

Sources : http://www.emploi.belgique.be/publicationDefault.aspx?id=5572
Fiche Infor Jeunes "Parentalité"

Tu décides de mener ta grossesse à terme
Comment t'en sortiras-tu financièrement ? Et ton nouveau boulot ? Ne t'inquiète pas, il existe différentes dispositions qui octroient des droits et un soutien aux futurs parents. Notamment : une protection contre le licenciement, un congé de maternité et de paternité si tu es salarié(e), une prime de naissance et des allocations familiales. Ta mutuelle est habilitée à répondre à toutes les questions que tu te poses à ce sujet donc n'hésite pas à la contacter. Si tu es encore à l'école, ta grossesse ne peut pas être un motif d'exclusion. Cependant, toute absence devra être justifiée par un certificat médical. Je t'invite à lire le billet d'Infor Jeunes "maternité et scolarité" que tu trouveras sur notre site.
Tu peux choisir la manière dont tu veux faire suivre ta grossesse : par les services de l'ONE, par un gynécologue ou une sage-femme de ton choix.

Plus d'info

http://www.planningfamilial.net : site de la Fédération Laïque de Centres de Planning Familial
http://www.sexeducamour.info : site de la Fédération des Centres Pluralistes Familiaux
http://www.mutsoc.be/centredeplanning : site de la Fédération des Centres de Planning Familial des Femmes Prévoyantes Socialistes
http://www.one.be : site de l'ONE

INFOR JEUNES